

Dix mesures pour une vraie parité



1. Une stricte alternance femme / homme dans TOUS les scrutins de liste
2. Deux députés - une femme et un homme - élus dans chaque circonscription (après nécessaire révision de la carte électorale)
3. Un scrutin de liste départemental et paritaire pour les conseils généraux
4. La parité obligatoire dans TOUS les exécutifs
5. La suppression des possibilités de cumul entre un mandat national et des mandats exécutifs locaux
6. Un mandat renouvelable une seule fois
7. Le droit à un congé total ou partiel pendant les campagnes officielles
8. Création d'un congé civique avec droit à la réintégration dans l'emploi et aux annuités de retraite.
9. La reconnaissance de l'expérience acquise de l'élu(e)
10. La prise en charge par la collectivité de la garde des enfants et de l'attention aux personnes dépendantes.

*(Le détail des mesures dans le livret **Pour une vraie parité** à commander à **Elles aussi** prix du livret : 1 euro)*

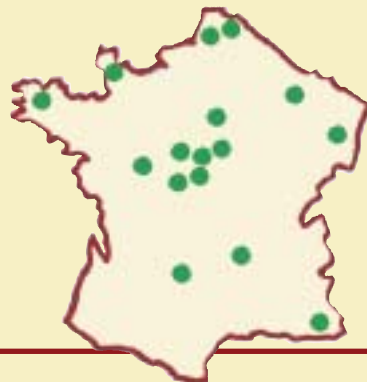
Le réseau de *Elles aussi*

- 4 associations nationales
- 3 associations en région
- 14 antennes locales (*dont la Martinique*)

**Pour les contacter,
s'adresser au siège de l'association :**

Elles aussi

98, rue de l'Université - 75007 PARIS
Tél : 01 40 62 65 17
Fax : 01 40 62 65 18
www.ellesaussi.org
info@ellesaussi.org



Associations membres d' *Elles aussi* :

Action Catholique Générale Féminine
Alliance des Femmes pour la Démocratie
Femmes d'Alsace
Grain de Sel-Rencontres
Rien sans elles (Finistère)
Femmes et élues de la Manche
UFCS-FR



Elles aussi

98, rue de l'Université - 75007 PARIS
Tél : 01 40 62 65 17
Fax : 01 40 62 65 18
www.ellesaussi.org
info@ellesaussi.org

Le long chemin vers la parité

● La parité : un concept nécessaire

En 1945, les femmes en France ont enfin obtenu le droit de vote et d'éligibilité et l'année suivante, la constitution est venue leur garantir « dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes ».

En 1946, les élections législatives envoyèrent 6% des femmes à l'Assemblée Nationale.

En 1995, 50 ans plus tard, elles ne représentaient toujours que 6% des députés

Un constat s'est donc imposé : l'égalité des droits inscrite dans la Constitution ne constituait pas d'égalité réelle. Il fallait réfléchir à ce qui fait le fondement de la démocratie : le gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple.

Or, le Peuple est composé pour moitié d'hommes et de femmes.

Vouloir la parité, c'est donc vouloir la représentation réelle du Peuple.

● Des textes et des lois en faveur de la parité

La marche en France vers la parité s'est appuyée sur des textes de l'ONU dès 1979 et de l'Union européenne depuis 1992. Les efforts conjugués des associations féminines et d'un certain nombre de politiques ont finalement abouti à des modifications constitutionnelles et à de nouvelles lois :

● **en juin 1999** modification de la Constitution qui « favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux ».

● **en juin 2000** introduction de la parité dans les scrutins de liste (sauf communes de moins de 3500 habitants) et pénalisations financières pour le non respect de la parité dans les scrutins législatifs.

● **En janvier 2007** imposition de la parité dans les exécutifs des régions et des communes, dans les suppléances aux conseils généraux et renforcement des sanctions financières.

● Mais une évolution bien lente des institutions françaises...

	<u>1992</u>	<u>2002</u>	<u>2008</u>
● Assemblée Nationale	5,70%	12,10%	18,60%
● Sénat	5,00%	10,90%	21,90%
● Conseils Régionaux.....	12,60%	24,00%	47,60%
● Conseils Généraux	5,10%	9,80%	13,10%
● Conseils Municipaux	17,10%	33,00%	35,00%

Au rythme de 6% de progression environ par scrutin l'Assemblée Nationale pourrait devenir enfin paritaire... aux environs de 2032 !

Les activités de "Elles aussi"

- Des propositions d'actions, de mesures et de lois pour atteindre une parité réelle
- Des rencontres et mises en réseau de femmes élues
- Des forums autour des candidatures féminines aux municipales
- Des colloques à dimension régionale, nationale et européenne
- Des enquêtes sur la place et le vécu des femmes élues
- Des publications (rapports d'enquête, actes de colloques, brochures d'information, DVD)



La charte de "Elles aussi"

Fondée en 1992 par six associations féminines, **Elles aussi** est une réunion d'associations de femmes d'origines très diverses, De rayonnement à la fois national et local, autour d'un objectif commun : **Promouvoir la parité dans toutes les instances élues.**

● **Elles aussi** agit pour permettre aux femmes d'atteindre la parité dans les instances élues pour que chacun, chacune ait sa place, en véritable partenaire, dans la gestion des affaires publiques

● **Elles aussi** affirme son pluralisme et son indépendance, notamment vis-à-vis des partis politiques et des institutions religieuses

● **Elles aussi** affirme son attachement à la défense et à la mise en œuvre des droits des femmes

● **Elles aussi** est ouverte et peut coopter toute association de femmes qui adhère à ces principes